

L'hon. M. ROBB: On m'informe que l'incident se produisit en 1922. Et le mémoire ajoute:

N'était le système de vérification efficace que maintiennent nos propres fonctionnaires, il pourrait encore se faire que des fonctionnaires du département, par collusion, se procurassent un certificat de destruction des représentants de l'auditeur général couvrant un certain nombre de billets n'ayant pas été détruits. Voilà l'état de choses auquel l'auditeur général a été appelé à remédier par le département des Finances, mais en vain.

Avec la vérification faite par le personnel de l'auditeur général à l'heure actuelle des millions de billets de \$1, \$2 et \$5 retirés de la circulation, la quantité de billets comptés n'est que de $\frac{1}{2}$ p. 100 du nombre total des billets détruits; le reliquat est laissé en paquets scellés, qui sont censés contenir le nombre mentionné et détruits.

Les honorables membres voudront bien prendre note que la quantité des billets comptés n'est que de $\frac{1}{2}$ p. 100 du nombre total de ceux qui sont détruits; le reliquat des billets sont laissés en paquets scellés, et détruits. Je tiens aussi à faire observer que c'est là un indice que le département de l'auditeur général a adopté notre système de vérification et nous prétendons qu'il est passablement exact.

Je citerai maintenant un exemple des conditions qui rendent les fonctionnaires responsables du département des Finances très circonspects à l'égard des gens qui sont admis à l'intérieur des bureaux grillés et dans ces voûtes et j'ai tout lieu de croire que mes honorables amis les approuveront.

M. HANSON: Vous n'admettez pas les représentants du peuple dans ces bureaux?

L'hon. M. ROBB: Ils ne sont pas admis s'ils ne sont munis d'un permis. Je citerai maintenant le cas en question:

De plus, la vérification est faite par un personnel de jeunes commis du département de l'auditeur général, qui n'ont aucune expérience en ce qui concerne le maniement des billets. Tout dernièrement, un commis junior employé au transfert des valeurs et des billets d'une division du département à l'autre, fut remercié de ses services parce qu'il ne donnait pas satisfaction. Or, quelques semaines plus tard, il faisait son apparition dans la division de la monnaie à titre de représentant de l'auditeur général, aux fins d'examiner les billets voués à la destruction. Il n'avait ni l'expérience ni les aptitudes voulues pour assumer une pareille responsabilité.

Je ne dis pas que cela a été fait à la demande de l'auditeur général. Il est possible que ce soit la commission du service civil qui ait envoyé ce fonctionnaire au département, mais je dis que le ministère des Finances l'a destitué pour incompétence et qu'après il a été chargé de faire une vérification.

M. HANSON: Vous n'étiez pas obligé de le prendre.

L'hon. M. ROBB: Nous ne l'avons pas accepté. Je continue:

[M. Garland (Bow-River).]

Comme nouvelle preuve de l'insuffisance de la vérification du département des Finances faite par l'auditeur général il est à mentionner que jusqu'à présent ce ministère n'a pas vérifié les dépenses relatives au paiement de l'intérêt sur les obligations du Dominion, qui se monte à environ 125 millions par année.

Etant donné l'impression que semblent s'être créée certaines personnes à la suite du compte rendu publié par la presse des témoignages entendus devant le comité des comptes publics, je verrais avec plaisir le comité des comptes publics convoquer une assemblée et appeler en témoignage le contrôleur de la circulation qui est à la tête de ce service. Je suis sûr qu'il convaincra les honorables députés que c'est une vérification très complète, les systèmes s'équilibrant et tout étant contrôlé. Comme je l'ai dit, personne n'a la permission de partir, pas même les commis subalternes, jusqu'à ce que tout soit balancé le soir.

M. HANSON: En justice pour les fonctionnaires de son département, pourquoi le ministre ne demande-t-il pas au comité des comptes publics de faire cela?

L'hon. M. ROBB: Je le lui demande maintenant. Je pourrais aller plus loin, je pense. J'ai lu une partie des dépositions—je n'ai pas eu le temps de les lire en entier—et j'en ai conclu que l'auditeur général est d'avis que le contrôle a été satisfaisant et le vérification bonne, mais qu'apparemment certains journaux ont créé une autre impression qui n'est pas justifiée par la lecture des témoignages. Il n'y a guère plus d'un an que l'auditeur général a été nommé et il s'efforce de compléter son personnel et de s'entourer d'employés compétents. Je ne crois pas que les sous-ministres des départements des Finances et de l'auditeur général doivent avoir beaucoup plus à dire que la commission du service civil au sujet du choix des vérificateurs des finances du Canada.

M. GARLAND (Bow-River): Le ministre dans sa franche déclaration, dont je le félicite, a fait allusion aux défalcatiions de coupons d'obligations. Puis-je demander quel en est le montant et s'il y a eu remboursement complet ou partiel?

L'hon. M. ROBB: On me dit que c'était des billets fédéraux. Je n'ai pas le montant ici. Cela s'est passé avant mon arrivée au département.

M. GARLAND (Bow-River): Le ministère devrait certainement avoir cette information.

L'hon. M. ROBB: Elle doit être au département mais je ne l'ai pas ici.